

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je demande au député de relire la question qu'il m'a posée hier et la réponse que je lui ai donnée.

LES ACTIVITÉS DE L'ÉPOUSE DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la question que j'ai posée hier était très claire. A supposer que le ministre n'était pas au courant de ce prêt, à supposer que nous le croyions, jugerait-il bon à l'avenir de laisser sa femme négocier un emprunt sans intérêt avec des sociétés faisant affaire avec son ministère?

M. le Président: A l'ordre. Question suivante. A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés connaissent les règles précisant quelles questions sont réglementaires et lesquelles ne le sont pas. A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il à poser au ministre une question non pas sur la politique gouvernementale mais sur sa responsabilité ministérielle?

M. Boudria: Une question supplémentaire maintenant, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais poser à nouveau une question au ministre au sujet de son ministère. Trouve-t-il convenable que sa femme négocie un tel marché alors que son ministère accorde des subventions à l'entreprise même...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, s'il vous plaît. Il faut poser au ministre une question sur ses responsabilités ministérielles.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, apparemment nous devons accepter votre définition de la responsabilité ministérielle. Je vais poser ma question au vice-premier ministre. Comme le ministre en question a déclaré hier n'avoir obtenu aucun avantage direct d'une entreprise qui fait affaire avec son ministère—et ma question se rapporte directement au problème des conflits d'intérêts—le vice-premier ministre ne convient-il pas que le ministre a tiré avantage du prêt obtenu par sa femme?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, voyons exactement la teneur de la question et de la réponse d'hier, que vous trouverez à la page 12996 du Hansard. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a posé la question suivante:

Monsieur le Président, ma question supplémentaire a trait à l'article 35 du code. Même si le ministre n'était pas au courant auparavant, étant donné que

Questions orales

nous lui avons dit maintenant et qu'il sait avoir profité d'une entreprise traitant avec son ministère, a-t-il l'intention de se conformer à l'article 35 du code qui l'oblige à faire une déclaration après avoir obtenu un avantage d'une société traitant avec son gouvernement? L'a-t-il fait, ou se propose-t-il de le faire? Sinon, pourquoi pas?

Telle était donc la question. Le ministre a répondu ce qui suit:

Monsieur le Président, je répondrai brièvement que je n'ai obtenu aucun avantage de ce genre.

Une voix: Nous savons lire. Laissez-le répondre.

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: Qui essayez-vous de protéger?

M. le Président: A l'ordre. La députée de Hamilton-Est voudra bien retirer ce qu'elle vient de dire.

Mme Copps: Pouvez-vous me dire quelles sont les paroles que je dois retirer?

M. le Président: Dites seulement: «Je retire ce que j'ai dit».

Mme Copps: Je ne sais pas exactement quelles paroles vous me demandez de retirer.

M. le Président: L'allégation selon laquelle la présidence chercherait à protéger quelqu'un. La députée doit retirer ses paroles.

Mme Copps: Je n'ai pas dit que la présidence protégeait qui que ce soit, monsieur.

M. le Président: Si la députée retire son insinuation, je l'accepte.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voulais seulement dire que le vice-premier ministre élude les questions les plus importantes qui se rapportent au principe même de la responsabilité ministérielle. Cette fois, je voudrais qu'il réponde. Ne convient-il pas que le ministre a obtenu un avantage direct du fait que sa femme a obtenu ce prêt? Si la réponse est oui, reconnaît-il qu'il s'agit là d'un conflit d'intérêts et que le ministre devrait quitter son poste?

• (1425)

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, si j'ai donné cette réponse c'est parce que le député de Glengarry—Prescott—Russell et le chef du Nouveau parti démocratique ont déformé la question à laquelle le ministre a répondu hier en la formulant différemment.

M. Broadbent: Je pose une question différente.

M. Nielsen: Le ministre a dit hier s'être conformé non seulement à l'article 35, mais à la totalité du code, comme je le répète depuis une semaine.